

Date limite de dépôt des dossiers pour la 1ère session : 28 février 2021

2 appels à projets pour le fonds SCAN en 2021

Le fonds de soutien à la création artistique numérique (Fonds [SCAN]), porté par la Région et par la Drac Auvergne-Rhône-Alpes, a pour objectif de soutenir des créations artistiques faisant intervenir des technologies numériques. Il s'adresse aussi bien à des artistes ayant une pratique dans une discipline et utilisant de façon significative des techniques numériques, qu'à des artistes faisant spécifiquement appel à ces dernières. Cette année, 2 dates de dépôt de dossiers sont prévues.

Bénéficiaires

- · des personnes physiques ou morales (artistes ou groupes d'artistes indépendants professionnels, associations, entreprises...) qui résident ou dont le siège social est en Auvergne-Rhône-Alpes,
- des étudiants menant des projets collectifs pluridisciplinaires (à l'exclusion des projets strictement pédagogiques) avec l'appui de professionnels,
- des lieux de production et/ou de diffusion, exclusivement pour des projets de création.

Montant / Accompagnement proposé

L'aide régionale, attribuée sous la forme d'une subvention, au porteur de projet, est plafonnée à 20 000 €, dans la limite de 50% du budget de la création.

Les projets éligibles et les montants des dépenses obligatoires en région sont détaillés dans le cadre d'intervention du fonds. (Télécharger le règlement du fonds sur le site de la Région).

Modalités

2021 : le dépôt de dossier est dématérialisé (pas d'envoi papier)

Un dossier de demande de subvention complet incluant la fiche d'identification (format Excel uniquement) et le formulaire Cerfa 12156-05 doit être adressé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes avant la date limite de dépôt, et doit comprendre obligatoirement un exemplaire en version numérique.

Retrouvez toutes les informations pratiques et le détail des pièces à fournir sur le site de la Région

Auvergne-Rhône-Alpes.

Calendrier

• 1ère session : Date limite de dépôt : 28 février 2021

Comité de sélection : entre le 19 et le 30 avril 2021.Commission permanente (vote des aides) : date communiquée ultérieurement.

• 2ème session : Date limite de dépôt : 11 juillet 2021

Comité de sélection : entre le 13 et le 24 septembre 2021. Commission permanente (vote des aides) : date communiquée ultérieurement.

Contact

Direction de la Culture et du Patrimoine

Région Auvergne-Rhône-Alpes 1 esplanade François Mitterrand CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02

T. 04 26 73 51 71 <u>culturenumerique@auvergnerhonealpes.fr</u>

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24

https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/2-appels-a-projets-pour-le-fonds-scan-en-2021